Groupement neuchâtelois des sports de neige

Saison 2024 - 2025
Module de perfectionnement Grimentz / NE-GNSN 1.24 + 1A.24
Ski et snowboard

Date : **vendredi 19 janvier (soir) au dimanche 21 janvier 2024.**

Lieu : **Grimentz**, Hôtel Alpina *** 2 nuitées pension complète.
Attention, le repas du vendredi soir n'est pas compris dans l'arrangement forfaitaire.

Programme: Théorie et pratique selon directives Swiss Snowsport et J+S.
Ce module de perfectionnement s'adresse à tous ceux qui sont astreints à renouveler leur reconnaissance Swiss Snowsports ou J+S, ou simplement soucieux de rester dans le coup.

Le cours est officiellement ouvert le samedi matin au déjeuner à 7h30. Le programme ainsi que la répartition des classes seront affichés le vendredi dès 21h00 à l'hôtel.

Inscription: Dès mi-août 2023, les inscriptions se font en ligne, via le site **www.gnsn.ch** («formation continue», « inscription »).

Délai : **03 janvier 2024.** A réception de votre inscription vous recevrez une confirmation automatique de participation définitive. Si vous n'avez pas reçu cette dernière, merci de contacter valerie.barbezat@gnsn.ch

Nous vous rendons attentifs que nous nous engageons auprès de l'hôtel, des restaurateurs et des remontées mécaniques pour organiser ce week-end. Dès votre inscription, vous vous engagez à payer le cours dans un délai de 14 jours.

Tarifs:

Frais cours + repas de midi	CHF	210.-
Hôtel* (2 déjeuners + 1 souper)	CHF	160.-
Abonnement	CHF	80.-
Total	**CHF**	**450.-**

Réduction: Une réduction de CHF 40.- est accordée aux membres du GNSN.

Paiement : 03 janvier 2024 au plus tard.

Coordonnées bancaires:
Banque Cantonale Neuchâteloise, 2001 Neuchâtel
CCP 20-136-4, GNSN, 2525 Le Landeron
IBAN CH 22 0076 6000 H048 3660 9, **Motif : Grimentz 2024**

Remarque: **Le cours snowboard n'aura pas lieu, si le nombre d'inscriptions est inférieur à 6 personnes.**

Assurances : Chaque participant s'engage à être couvert individuellement en responsabilité civile et contre les accidents, y compris non professionnels. Le GNSN décline toute responsabilité en cas d'accident, dans la mesure autorisée par la loi. En cas de désinscription au cours par le participant pour une raison qui lui est inhérente, aucun remboursement ne sera effectué, même pour cause de maladie. La conclusion d'une assurance « frais d'annulation » est donc recommandée.

Annulation: Si le cours devait être annulé par le GNSN pour des raisons qui échappent à son contrôle (p.ex. COVID), le Groupement ne peut pas être tenu responsable d'un éventuel dommage causé aux participants. Les frais déjà payés pour le cours annulé seront remboursés, à l'exception d'un montant de CHF 20.- pour les frais administratifs. Les règles en vigueur concernant les reconnaissances au moment d'une éventuelle annulation du cours seront applicables.

.

Info adm.: Valérie Barbezat valerie.barbezat@gnsn.ch / 079 359 79 20.

Avec nos salutations sportives.

Le comité du GNSN

Cressier, août 2023